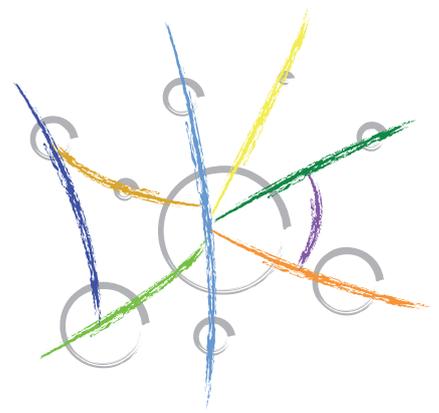


Agglomération lyonnaise  
Beaujolais  
Boucle du Rhône en Dauphiné  
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain  
La Dombes  
Loire Centre  
Monts du Lyonnais  
Nord-Isère  
Ouest lyonnais  
Rives du Rhône  
Roannais  
Sud Loire  
Val de Saône-Dombes



*Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

**inter-Scot** - mars 2012

# 12<sup>e</sup> rencontre des présidents de Scot

**Chazey-sur-Ain,  
le 1<sup>er</sup> décembre 2011**

# Une rencontre des présidents à treize Scot

Les présidents des treize Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise se sont réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Chazey-sur-Ain. Après un bilan des 7<sup>es</sup> rencontres nationales des Scot, les élus ont fait le point sur les chantiers de l'année écoulée et sur la mise en œuvre du programme de travail 2012-2014.

## Les élus présents

**Christian BERNARD**, président du Scot Loire Centre

**Françoise BERNILLON**, présidente du Scot de La Dombes

**Jacques BERTHOU**, vice-président du Scot Bucopa

**Gilles BUNA**, président de l'Agence d'urbanisme de Lyon

**Régis CHAMBE**, président du Scot des Monts du Lyonnais

**Gérard COLLOMB**, président du Scot de l'Agglomération lyonnaise

**André COLOMB-BOUVARD**, président du Scot Nord-Isère

**Christophe FAVERJON**, vice-président du Scot Sud Loire

**Jacqueline FOURNET**, présidente du Scot Val de Saône-Dombes

**Patrick GAGNAIRE**, président du Scot Rives du Rhône

**Bernard JAYOL**, président du Scot Roannais

**Serge MENUET**, président du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné

**Daniel PACCOUD**, président du Scot Beaujolais

**Jacqueline SELIGNAN**, présidente du Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

**Michèle VULLIEN**, vice-présidente du Scot de l'Agglomération lyonnaise

## Les techniciens présents

**Nadège ABON**, chef de projet du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné

**Lucie BALLINI**, chef de projet du Scot Val de Saône-Dombes

**Estelle BOMBENON**, chef de projet du Scot Loire Centre

**André CHASSIN**, directeur du Scot de l'Agglomération lyonnaise

**Michelle CIAVATTI**, chargée de mission au sein du Scot de l'Agglomération lyonnaise

**Véronique COUZON**, directrice du Scot de l'Ouest lyonnais

**Valérie DEVRIEUX**, chef de projet du Scot Sud Loire

**Karen DUSSUD**, chef de projet du Scot Roannais

**Marie-Christine EVRARD**, directrice du Scot Nord-Isère

**Hélène GAUTRON**, chef de projet du Scot des Monts du Lyonnais

**Cédric LE JEUNE**, chef de projet du Scot Rives du Rhône

**Olivier PREMILLIEU**, chef de projet du Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

**Michel SENELET**, chef de projet du Scot Beaujolais

## Agence d'urbanisme de Lyon

**Olivier FREROT**, directeur général

**Xavier LAURENT**, chargé d'étude

**Marie PAIRE**, responsable administrative et financière

**Sébastien ROLLAND**, coordinateur de la démarche inter-Scot

**Olivier ROUSSEL**, Directeur développement partenariat territorial

## Etaient également présents :

**Frédéric BOSSARD**, directeur d'Epures

**Arabelle CHAMBRE FOA**, cabinet du président du Grand Lyon

**Anne DUBROMEL**, directrice de la Région urbaine de Lyon

**Agnès GOUX**, chargée de mission Gouvernance métropolitaine

### Deux nouveaux Scot ont intégré la démarche en 2011

Jacqueline Selignan accueille les présidents des 12e et 13e Scot : Régis Chambe (Scot Monts du Lyonnais) et Christian Bernard (Scot Loire Centre).

#### Le Scot des Monts du Lyonnais

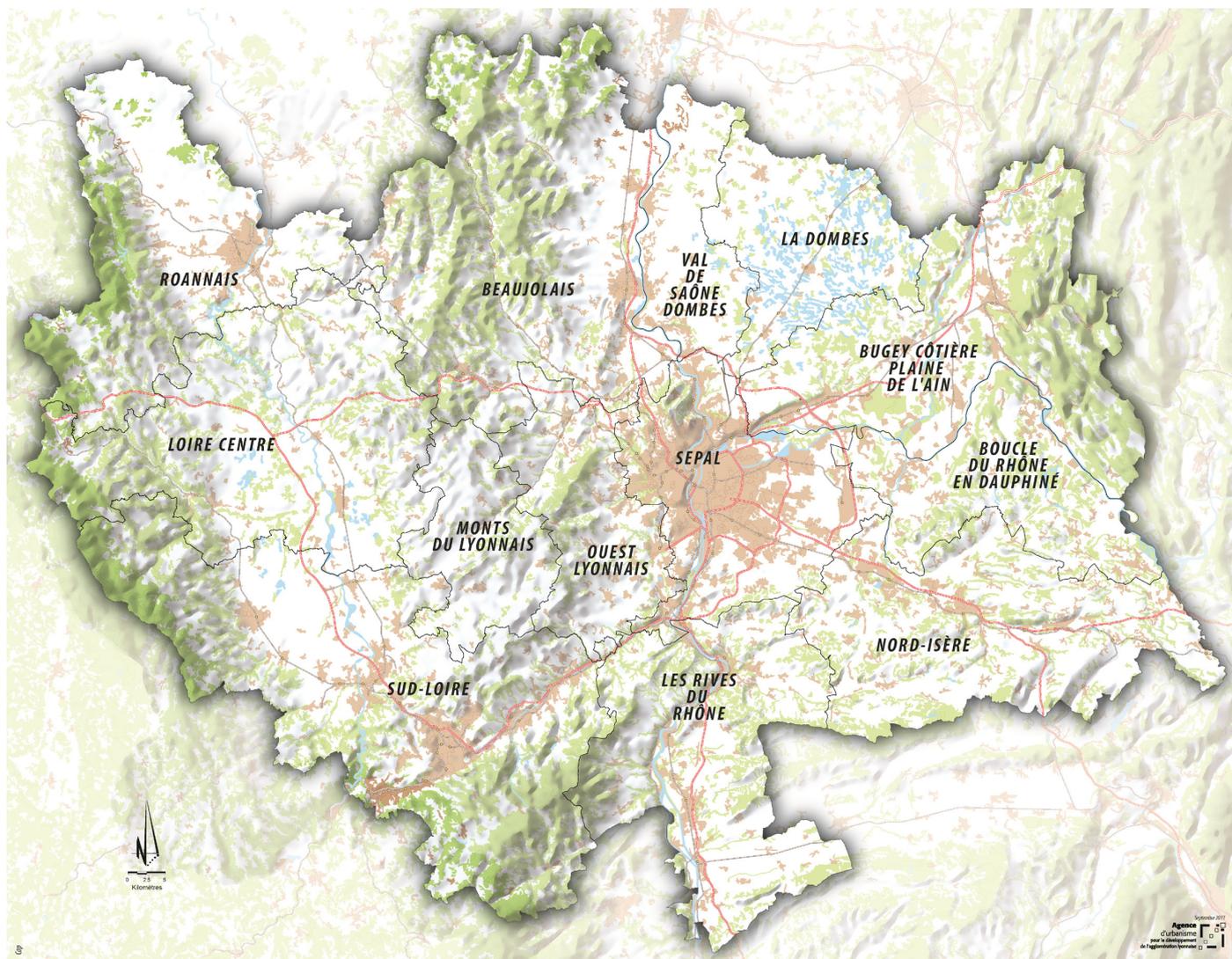
Le Scot des Monts du Lyonnais existe depuis juin 2010. Il est constitué de 3 communautés de communes (deux dans le Rhône, un dans la Loire) comprenant 33 communes. C'est un Scot plutôt rural, de moyenne montagne.

#### Le Scot Loire Centre

Ce Scot a été créé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2010. Entre 2001 et 2006, tous les territoires voisins ont constitué leur propre Scot. Sa cohérence territoriale est à créer.

Il s'étend de la Plaine du Forez à Noiretable. Il se compose de 93 communes, rassemblées au sein de 7 communautés de communes et d'environ 69 000 habitants. Christian Bernard en est le président, Estelle Bombenon, récemment recrutée, le chef de projet Scot.

### La nouvelle géographie de l'inter-Scot



# Point sur les activités de la démarche en 2011

## Une année marquée par le succès des 7<sup>es</sup> rencontres nationales des Scot



# 7<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des Scot

30 juin & 1<sup>er</sup> juillet 2011  
à l'Opéra de Lyon

Les 7<sup>es</sup> rencontres nationales des Scot se sont tenues les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'Opéra de Lyon. Elle ont réuni plus de 750 personnes soit plus de 380 structures représentées autour du thème : « Le Scot à l'épreuve des grandes réformes ».

Le bilan de ces rencontres est positif tant par le nombre de participants et de structures présentes que par la qualité des débats sur la réforme territoriale, la loi ENE et l'urbanisme commercial.

- ▶ Les présidents des Scot sont ravis du succès rencontré par cet événement national majeur.
- ▶ Ils sont également satisfaits de l'équilibre financier trouvé, réduisant ainsi la participation financière de chacun des Scot.

Prochain rendez-vous les 28 et 29 juin 2012 à Nantes pour la 8<sup>e</sup> édition.

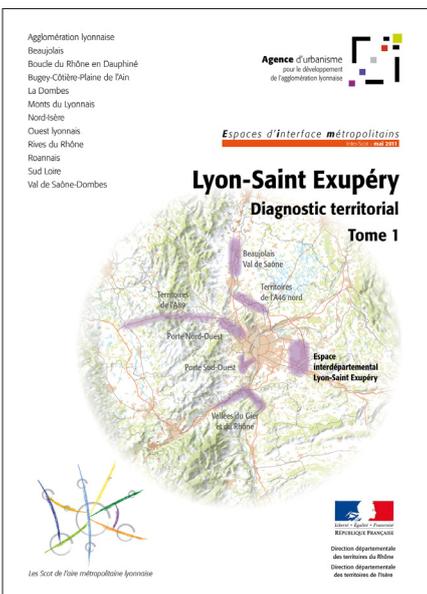
## Livre blanc sur l'espace d'interface métropolitain Lyon-Saint Exupéry, suite

En mai 2011, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise publie un livre blanc sur l'espace d'interface métropolitain (EIM) Lyon-Saint Exupéry. Réalisé à la demande des présidents de Scot, le 6 mai 2010, ce travail va être valorisé dans le cadre de la démarche lancée par l'État sur ce territoire fin 2010-début 2011.

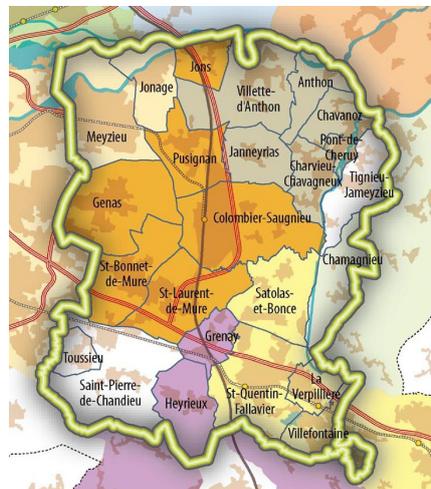
Cette démarche, mise en place au départ dans la perspective d'une Opération d'intérêt national (OIN), s'est progressivement élargie à tous les acteurs (Aéroport, services de l'État, pôle métropolitain, collectivités, Scot). Six groupes de travail ont participé à l'élaboration d'un diagnostic d'acteurs.

La seconde phase du travail démarre en 2012. Elle consiste à définir les bases d'un Schéma de référence, puis d'un plan d'actions à horizon 2030, en mobilisant un « urbaniste de haut niveau ».

- ▶ Les présidents des quatre Scot concernés (Bucopa, Boucle du Rhône en Dauphiné, Nord-Isère et Sepal) partagent la conviction que ce territoire, au-delà des enjeux locaux, est porteur d'enjeux métropolitains.
- ▶ Ils estiment nécessaire de faire converger les projets et les procédures en matière d'aménagement.
- ▶ Ils seront force de proposition aux côtés du pôle métropolitain et des autres acteurs dans le cadre de la démarche initiée par l'État sur les perspectives de développement de ce territoire.



## L'espace d'interface départemental Lyon Saint-Exupéry : périmètre de l'étude



## Le commerce au cœur des préoccupations de l'inter-Scot en 2012

Lors de la réunion des présidents en juin 2009, le commerce avait été considéré comme un thème de travail majeur.

Depuis, cinq Scot ont élaboré (ou élaboré) un Document d'aménagement commercial (Dac) : Bucopa, Ouest lyonnais, Roannais, Sud Loire, Val de Saône/Beaujolais.

Chaque Scot met en place des mesures ou des politiques adaptées à son territoire. Mais les questionnements convergent notamment concernant le commerce en ville et les nouvelles formes de commerces.

- ▶ Les présidents de Scot sont unanimes quant à la nécessité de partager, d'échanger davantage entre Scot sur ce thème.

## Vers une Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité, outil de dialogue public/privé

L'élaboration de la Charte a pour objectif d'améliorer la qualité, la performance environnementale et l'insertion urbaine des équipements commerciaux. C'est pourquoi, lors de la réunion des présidents en juin 2009, ils ont acté l'élaboration d'une « charte pour un aménagement commercial durable et de qualité » qu'ils ont souhaité co-construire avec les opérateurs commerciaux (enseignes, aménageurs).

La charte a été soumise à un panel restreint d'opérateurs commerciaux puis à la relecture des présidents et de leurs services.

La charte est destinée aux techniciens, aux élus, aux opérateurs et aux services de l'Etat.

Après consultation d'un juriste sur la portée juridique du document, la Charte peut être annexée au Scot. Au préalable le conseil syndical doit avoir confirmé son statut de document informatif annexe. Elle peut aussi, si le Scot le souhaite, être reprise dans un Dac et devenir prescriptive, à l'exemple du Dac du Bucopa.

- ▶ Sous réserve de quelques modifications rédactionnelles mineures, les présidents sont d'accord pour :

- soumettre cette Charte à leurs conseils syndicaux,
- signer la Charte en partenariat avec les enseignes commerciales « volontaires ». A cette fin, un évènement sera organisé dans le premier semestre 2012.

## Un dispositif de veille pérenne

Avant même de définir un Schéma commercial métropolitain, il apparaît nécessaire de mettre en place un dispositif de veille pour une meilleure connaissance :

- des stratégies des opérateurs commerciaux (suivi des grands comptes),
- des projets d'implantations métropolitaines (suivi CDAC, etc.),
- des nouveaux concepts commerciaux (drive, e-commerce, etc.).

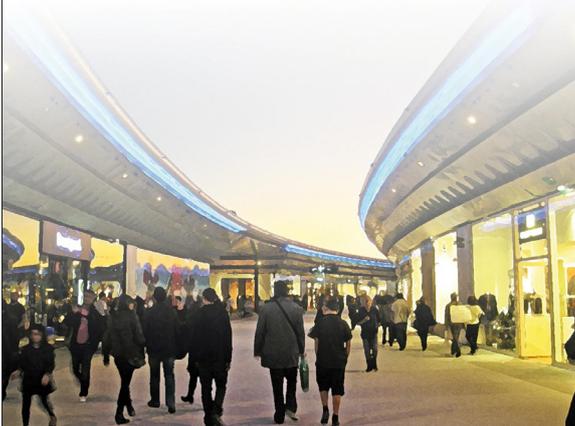
Il est également proposé de dresser un diagnostic des dynamiques commerciales et un état des enjeux du commerce à l'échelle métropolitaine.

Agglomération lyonnaise  
Beaujolais  
Boucle du Rhône en Dauphiné  
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain  
La Dombes  
Loire Centre  
Monts du Lyonnais  
Nord-Hérault  
Ouest lyonnais  
Rives du Rhône  
Roannais  
Sud Loire  
Val de Saône-Dombes



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise  
Inter-Scot - décembre 2011

# Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité



La Charte a pour objet de définir des orientations claires susceptibles d'améliorer la « qualité » des implantations commerciales, tant à l'échelle du territoire que de l'opération et du bâti.

Elle doit également servir de support aux négociations entre acteurs publics et opérateurs commerciaux en s'attachant à nouer un dialogue en amont des projets.

Elle s'adresse aussi bien aux opérations de création, de renouvellement et d'extension des bâtiments commerciaux. Elle n'a pas vocation à créer une norme supplémentaire.

# Mise en œuvre du programme de travail 2010-2014 en 2012

## Rappel des axes de travail 2010-2014

### 1. Mettre en œuvre

#### les orientations communes

- ▶ Produire des diagnostics et faire travailler ensemble les territoires de frontières sur sept espaces d'interface métropolitains ;
- ▶ Mettre en œuvre les grandes liaisons vertes afin de structurer une trame verte métropolitaine en s'assurant que l'ensemble des Scot et des PLU concernés les prennent en compte ;
- ▶ Renforcer la densité et la mixité fonctionnelle des quartiers bien desservis par le réseau express métropolitain.

### 2. Mutualiser la mise en œuvre des Scot

- ▶ Indicateurs simples de suivi des engagements communs ;
- ▶ Observatoires à l'échelle métropolitaine ;
- ▶ Achats communs de fichiers et de bases de données ;
- ▶ Bilan de la mise en œuvre tous les trois ans.

### 3. Elaborer des documents (schémas) à l'échelle métropolitaine

- ▶ Charte pour un urbanisme commercial de qualité
- ▶ Schéma fluvial pour une cohérence des aménagements du port de Villefranche à celui de Salaise-Sablons ;
- ▶ Gestion des matériaux : schéma de l'offre à l'échelle métropolitaine.

### 4. Coopérer face aux défis climatiques et énergétiques

- ▶ S'entendre à l'échelle métropolitaine sur la nature des enjeux et les objectifs à atteindre ;
- ▶ partager des outils de mesure et organiser le dialogue avec les organismes compétents.

### 5. Mieux diffuser l'idée métropolitaine

- ▶ Faire mieux connaître les réalités métropolitaines
- ▶ Améliorer la lisibilité de l'inter-Scot sur le terrain en renforçant le dialogue avec les intercommunalités.
- ▶ Rechercher une meilleure articulation entre les démarches à dimension métropolitaine (Rul, pôle métropolitain, etc.).

### Poursuivre la veille sur les sites d'interface métropolitain

Une journée d'étude organisée le 23 septembre 2011 à Riorges marque le lancement de l'étude l'EIM A89/RN82. En 2012, l'objectif sera de dégager des points d'accord et de repérer les principales incohérences. Le rendu final est prévu pour juin 2012.

Le diagnostic de l'EIM A46 Nord a été réalisé en novembre 2010. L'année 2012 doit permettre de restituer et de valoriser les résultats auprès des intercommunalités concernées. Les rencontres sont à programmer.

Les Scot impliqués dans la démarche engagée par l'Etat sur l'EIM Lyon-Saint Exupéry souhaitent poursuivre la participation. Ils s'engagent à définir, début 2012, une position commune afin de contribuer le mieux possible au Schéma de référence.

### Assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs communs

Trois thèmes seront tout particulièrement suivis :

- l'artificialisation du sol,
- l'habitat,
- les dynamiques commerciales.

### Poursuivre les travaux engagés sur le commerce

L'inter-Scot organisera au cours du premier semestre 2012 un événement marquant la signature de la Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité en partenariat avec des opérateurs commerciaux « volontaires ».

L'inter-Scot mettra également en place un dispositif de veille pérenne sur le thème du commerce. Il dressera un diagnostic des dynamiques commerciales et un état des lieux des enjeux commerciaux à l'échelle métropolitaine.

### Confirmer la participation de l'inter-Scot à l'élaboration du Schéma portuaire

Quatre Scot sont concernés : Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Val de Saône-Dombes et Rives du Rhône. Ils souhaitent contribuer à l'élaboration du Schéma portuaire métropolitain que l'État devrait lancer prochainement dans le cadre des objectifs du Grenelle (redynamisation du trafic fluvial).

### Mieux diffuser l'idée métropolitaine

Les actions de communication déjà engagées continueront à travers :

- la lettre de l'inter-Scot (deux numéros par an),
- le bulletin info (mensuel),
- la revue de presse métropolitaine (hebdomadaire),
- le site internet de l'inter-Scot ([www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)).

En 2011, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise a réalisé une série de trois cartes-posters. Elles constituent les premières épreuves de la collection Réalités métropolitaines. Elles mettent ainsi en perspectives la géographie, l'administration territoriale et les espaces naturels et agricoles de l'aire métropolitaine lyonnaise. En 2012, d'autres cartes viendront compléter cette collection.

Enfin, des présentations de la démarche inter-Scot auprès des intercommunalités et des communes de chacun des Scot seront à nouveau fixées.

De même, les présidents ont acté la nécessité d'articuler l'ensemble des démarches à dimension métropolitaine, notamment avec le pôle métropolitain présenté par le président Gérard Colomb en clôture de la rencontre.

# La métropole en action : mise en place du pôle métropolitain

Le président du Scot de l'Agglomération lyonnaise a présenté, parmi les 21 pôles métropolitains en cours de création en France, les tenants et les aboutissants de celui porté par les principales inter-communalités de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Au sein de la région urbaine de Lyon, l'objectif poursuivi est d'organiser un pôle métropolitain réunissant la Communauté urbaine de Lyon, les communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, des Portes de l'Isère et du Pays viennois.

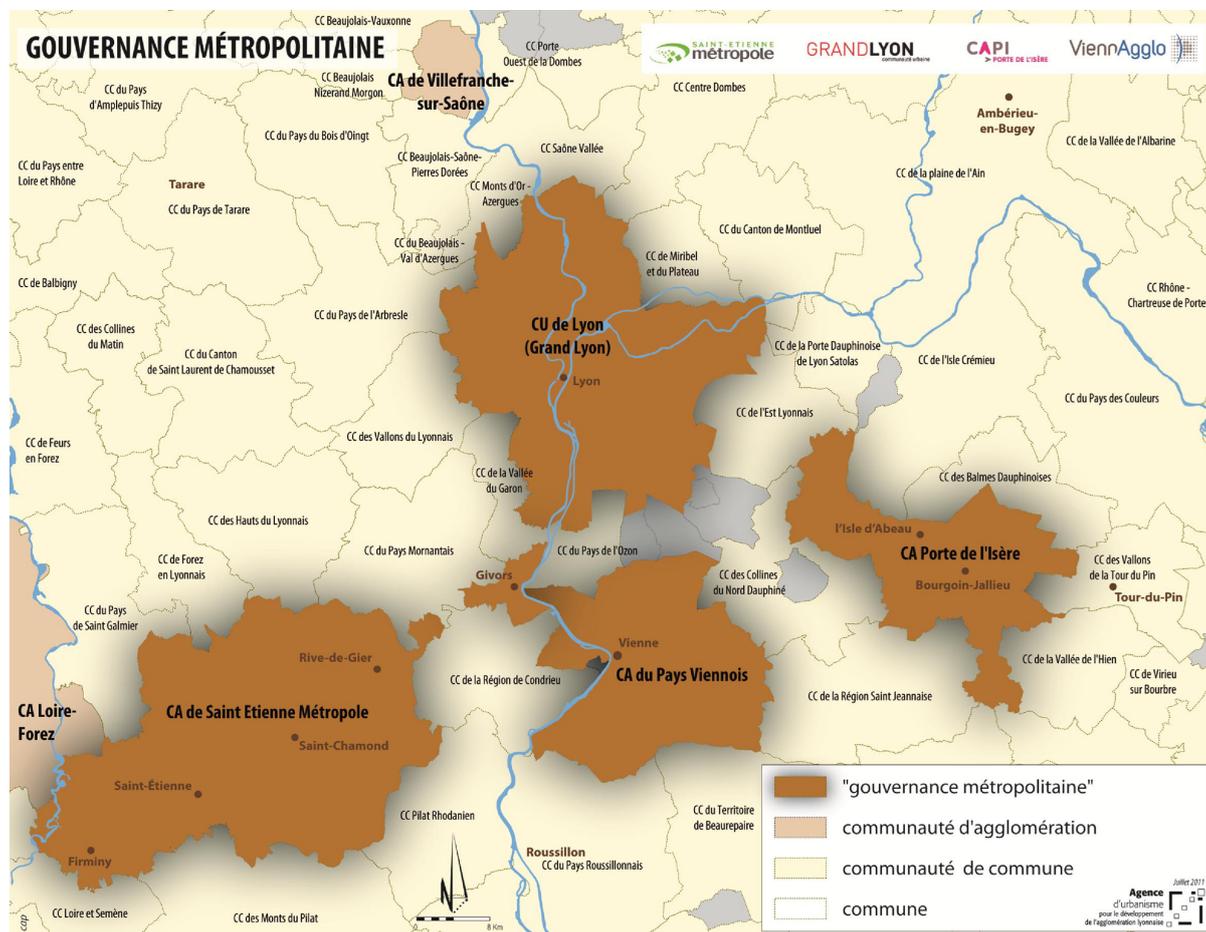
Ce périmètre regrouperait ainsi 144 communes.

Quatre compétences vont être prises par le pôle métropolitain :

- l'aménagement du territoire,
- les déplacements (création d'un syndicat des transports métro-politain avec la Région et les Départements s'ils le souhaitent, réflexion sur les parcs relais),
- le développement économique (spécialisation des zones d'activités économiques, promotion de l'excellence du territoire),
- le développement des événements culturels.

Le pôle métropolitain est une structure ouverte à d'autres EPCI sur la base du volontariat. Elle n'a pas vocation à se substituer à l'inter-Scot mais à lui être complémentaire sur le champ de la mise en action des réflexions.

## L'espace d'interface départemental Lyon Saint-Exupéry : périmètre de l'étude



**Agence** d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

**[www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)**

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Référent : **Sandra Marques**, 04 78 63 43 59 [s.marques@urbalyon.org](mailto:s.marques@urbalyon.org)

Infographie : Agence d'urbanisme de Lyon

Pour toute information sur la démarche inter-Scot,  
contacter **Sébastien Rolland**, 04 26 99 35 70 [s.rolland@urbalyon.org](mailto:s.rolland@urbalyon.org)